



DÉCLARATION DE IGUALADA

Igualada, 8 juillet 2005

Réunie à Igualada, à l'occasion de sa XIIIe Assemblée Générale, l'Association des Collectivités Textiles Européennes, ACTE a solennellement approuvé la déclaration suivante :

Au cours des 12 derniers mois, nous avons été témoins de plusieurs évènements qui ont mis le secteur textile au centre de l'actualité européenne.

L'évènement principal a été la libéralisation définitive des échanges textiles à partir du 1 janvier 2005, ce qui a entraîné une entrée massive de produits, provenant principalement de Chine sur le marché européen, et qui a eu comme conséquence, une intensification de la crise d'une partie du secteur européen du textile.

Cette arrivée massive de produits d'origine chinoise, largement supérieure à celle prévue, a poussé le Commissaire européen au commerce, le Britannique Peter Mandelson à négocier le 10 juin dernier un accord avec le ministre chinois du commerce pour limiter progressivement les importations de plusieurs catégories de produits textiles chinois jusqu'au 31 décembre 2007. Néanmoins, cet accord n'est pas suffisant: il est indispensable de continuer à veiller à ce que l'Union Européenne reprenne le chemin des négociations lorsque les circonstances l'exigeront.

Vu les circonstances, nous n'avons cessé ces derniers mois d'entendre, de voir et de lire une multitude de nouvelles négatives, souvent catastrophiques et à certaines occasions, apocalyptiques sur le secteur du textile. Une réelle tendance au pessimisme ne cesse de se renforcer et ne peut que préoccuper davantage les régions du textile.

Pour cette raison, ACTE a pris part au Groupe de Haut Niveau pour affirmer la nécessité du secteur de dénoncer la concurrence déloyale et de défendre l'identité de la production européenne, qui respecte les critères établis par les normes fondamentales du travail et qui veille au respect de l'environnement.

Depuis la Déclaration de Biella, ACTE n'a cessé de travailler dans toute l'Europe et à tous les niveaux (communautaire, national, régional et local) avec les acteurs du secteur en suivant une

ligne d'action précise: la promotion du processus de réflexion stratégique dans les territoires textiles, ce qui permettra de planifier l'avenir du secteur et par là même, l'avenir du territoire tout entier pour faire face à la crise qui affecte une partie importante de son tissu productif.

Il s'agit des **Plans Stratégiques Textiles Locaux** qui sont déjà à l'origine de plusieurs initiatives fructueuses dans différentes régions, notamment la Toscane en Italie, le Nord- Pas de Calais en France, Nottingham au Royaume-Uni et Hainaut en Belgique. Récemment, neuf territoires espagnols se sont joints au projet et dans un avenir proche, des actions se concrétiseront également au Portugal.

Actuellement, ACTE souhaite répéter que le secteur du textile et de l'habillement **est un secteur d'avenir**.

Cependant pour l'être, il doit pouvoir concurrencer sur le même pied d'égalité avec les pays tiers en ce qui concernent les règles de commerce international établies dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Comme c'est le cas avec n'importe quelle autre activité économique, le secteur du textile et de l'habillement regroupe une grande quantité d'entreprises: certaines d'entre elles apportent peu de valeur ajoutée dans un monde mondialisé, d'autres, au contraire, utilisent les dernières technologies et jouissent d'un fort potentiel de développement. Cependant, la répétition de messages négatifs porte un lourd préjudice à l'image du secteur dans son ensemble, provoquant y compris de sérieux problèmes pour remplir nos écoles techniques, obtenir des financements bancaires et conclure des accords stratégiques avec d'autres secteurs.

Avec la mise en place de la planification stratégique, les territoires souhaitent envisager ce discours sous un autre angle et mettre l'accent sur les opportunités réelles qui s'offrent à nous: les tissus techniques, les marques, et même l'ouverture du marché chinois avec une classe moyenne supérieure naissante (et très nombreuse) montrant un réel intérêt pour l'acquisition de produits européens de qualité, etc.

Pour tirer le maximum de profit de ces opportunités, il est primordial que les entreprises qui n'ont toujours pas changé de modèle de production, se rendent compte de la nécessité de ce changement pour être plus compétitives sur le marché mondialisé. Les clefs du succès nous les connaissons déjà: plus de dimension, plus d'innovation et plus d'internationalisation.

Dans cette phase de transition du modèle production, il y aura des gagnants et des perdants, étant donné que la transformation des entreprises du secteur dans son ensemble impliquera un

changement dans leur dimension: moins d'entreprises, mais de plus grande dimension et avec compétitivité plus efficace; moins de travailleurs, mais avec un degré supérieur de qualification et un emploi de haute qualité. C'est ici qu'intervient le rôle des territoires, lieux où se rencontrent les entreprises et les personnes: nous devons travailler activement pour être capables d'offrir des alternatives qui génèrent de nouvelles activités et de nouveaux lieux de travail avec des perspectives d'avenir plus favorables.

C'est pourquoi, dans le contexte actuel, ACTE propose de veiller à la **concrétisation des objectifs suivants**:

Concernant le commerce international:

- Promouvoir et définir une proposition pour l'introduction d'une étiquette obligatoire d'origine permettant de garantir la traçabilité des produits textiles, comme elle est décrite dans le document annexe intitulé «Manifeste du Made In».
- Promouvoir la lutte contre les falsifications, le dumping économique, social et écologique ainsi que défendre la propriété intellectuelle favorisant de cette façon, un processus de développement mondial et soutenable, contrairement aux expressions de concurrence déloyale sur les marchés.
- Réitérer le soutien à une zone de libre échange euro-méditerranéenne pour permettre à cet espace économique d'entrer en compétitivité sous de meilleures conditions avec d'autres régions de la planète.
- Etablir un suivi des importations de produits en provenance de pays tiers, et principalement de Chine, et plus particulièrement des produits non contemplés dans le récent accord sino européen. Si les conditions objectives nécessaires prévues dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce sont respectées, il faudra envisager la possibilité de solliciter l'activation des clauses de sauvegarde ainsi que surveiller comment sont mis en place les contrôles des importations dans les pays membres.

Concernant les politiques de soutien au secteur:

- Etendre les processus de planification stratégique à l'ensemble des territoires membres du réseau. Il sera indispensable de chercher l'appui nécessaire, tant au niveau européen que national, pour concrétiser ce projet.
- Incorporer les mesures proposées dans ces plans stratégiques qui, à tous les niveaux, pourront être financées de manière appropriée et concrétisées dans un délai de trois ans.

- Développer une politique efficace pour la compétitivité du secteur du textile et de l'habillement, grâce à la promotion de programmes intégrés pour l'investissement en recherche ainsi qu'en innovation technologique, organisationnelle et commerciale.
- Mettre en place des actions fermes et continues de lobby auprès des institutions européennes pour que l'avenir incertain, à ce jour, des Fonds Structurels couvre les besoins du secteur du textile et de l'habillement ainsi que des territoires, en ce qui concerne la compétitivité, le redéploiement des ressources humaines excédentaires et la dynamisation de secteurs alternatifs. Ces objectifs devront se concrétiser sous forme de programmes spécifiques nationaux et européens. Il conviendra également d'arriver à obtenir que 2 et 5 % des Fonds Structurels européens soient consacrés à des objectifs futurs de convergence et de compétitivité lors de fermetures d'entreprises dans des territoires déterminés de l'Union Européenne.

En conclusion et pour réaffirmer l'engagement avec l'ensemble des points ci-dessus mentionnés, toutes les institutions appartenant à ACTE décident de soumettre cette déclaration à l'approbation des assemblées plénières et/ou des organes de gouvernement concernés.

TRANSPARENCE ET TRACABILITÉ

Le Manifeste du « Made In »

Nous appelons à l'Union européenne d'introduire une étiquette "Made in" pour tous les produits qui circulent en Europe et qui indique le pays d'origine.

Le "Made in" est contraignant aux Etats-Unis depuis 1930, en Japon depuis 1962 et depuis 2005 même en Chine, alors que l'Union européenne est le seul marché sans cette obligation.

L'indication du pays dans lequel les principales phases de production se sont déroulées, informe le consommateur directement sur le respect des droits fondamentaux de travail et environnementaux des produits garantissant ainsi, d'une part la sécurité du poste du travail de qui l'a fabriqué et d'autre part, aux consommateurs finals.

Sans le "Made in" obligatoire, les citoyens européens seront affectés: les consommateurs parce que ils ne peuvent pas distinguer et donc choisir et juger le prix offert des produits. Et les entrepreneurs et travailleurs parce qu'ils sont incapables de prouver que les produits ont été fabriqués suivant la législation nationale de chaque pays européen.

Dans les pays européens, chaque pourcentage de perte dans le secteur manufacturier correspond à une perte de postes de travail et de production de richesse intérieure.

Sans le "Made in" obligatoire, persisteront les triangulations commerciales qui trompent le consommateur sur le véritable pays de production.

Sans le "Made in" obligatoire, les pays européens se retrouvent sans base juridique pour s'affronter de manière efficace aux fraudes et contrefaçons.

Sans le "Made in" obligatoire, le marché européen restera peu transparent et l'industrie européenne continuera sa lutte contre la concurrence déloyale sous des conditions d'inégalité.